

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2022

<i>DECISION MODIFICATIVE – BUDGET 2022 « COMMERCES RELAIS »</i>		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
<i>En exercice : 33 Présents : 27 Absents : 1 Procurations : 5</i>	<i>Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0</i>	4-3

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 19 octobre 2022

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI – Michel RAULET – Martine-GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT – Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE – Véronique PORTET - Gérard BORDIER – Carine MENDEZ - Alain DAL PONTE - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Françoise PANCALDI à Xavier FAURE – Audrey ABADIE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Jean GUICHOU - Clarisse CHABAL-VIGNOLES à Xavier MALBREIL - Françoise LAGREU CORBALAN à Anne LEBEAU.

Absent excusé : Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire propose au conseil de procéder à des réajustements et des rectifications des crédits inscrits au budget primitif 2022 du budget « commerces relais », au moyen d'une décision modificative.

Les éléments ci-dessous récapitulent les virements de crédits de chapitre à chapitre permettant d'ajuster les prévisions budgétaires.

La décision modificative s'équilibre à 0 € en fonctionnement. Aucun mouvement n'est prévu en investissement.

En fonctionnement

- Deux opérations constituent cette décision modificative :

Une reprise de crédits à hauteur de 400 € au chapitre 011 (charges à caractère générales) et l'affectation de ces 400 € au chapitre 68 (dotation provisions semi-budgétaires).

Fonctionnement		
Dépenses		
011	Charges à caractère générales	-400,00 €
68	Dotation provisions semi-budgétaires	400,00 €
TOTAL		0,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu la délibération du conseil municipal du 12 avril 2022 approuvant le budget primitif du budget principal ;

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires ;

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant l'équilibre du budget.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative du budget « commerces relais » et autorise les inscriptions et virements de crédits entre chapitres exposés ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve la décision modificative du budget 2022 « commerces relais ».

Article 2 : Autorise les inscriptions et virements de crédits entre chapitres exposés ci-dessus.

Fait en l'hôtel de ville, le quatre novembre deux mille vingt-deux

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 04 novembre 2022

Le Maire,
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué
Alain ROCHET

La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le -9 NOV. 2022
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20221025-22_15392-DE
Date de télétransmission : 09/11/2022
Date de réception préfecture : 09/11/2022